

## TESTS ANTIGENIQUES & TARIFICATION

La mise en œuvre des tests antigéniques est depuis le 28 octobre 2020 pleinement officielle via la publication de l'arrêté tarifaire et du MINSANTE n°177. Ces derniers peuvent être utilisés par les laboratoires de biologie médicale, **les Médecins**, les Pharmaciens et les IDE.

Pour les médecins libéraux ou exerçant dans un centre de santé, dans le cadre d'une consultation, le prélèvement et l'analyse réalisés dans le cadre d'un examen de détection des antigènes du SARS-CoV-2 par un dispositif médical de diagnostic *in vitro* sont valorisés forfaitairement comme suit :

- C 2 si l'examen est réalisé sur le lieu d'exercice
- V 2 s'il est réalisé à domicile.

Ces cotations ne sont pas cumulables avec une autre majoration, à l'exception de la majoration MIS lorsque le médecin participe à la recherche de cas contacts. Ces cotations sont facturées aux tarifs opposables ;

Les indications d'utilisation sont les suivantes :

- Pour les personnes symptomatiques avec des **symptômes <4 jrs, sans facteur de risque et de <65 ans**
- Pour les personnes asymptomatiques en dépistage de masse ciblé, ces opérations sont soumises à la validation de l'ARS et la prise d'un arrêté préfectoral

La distribution de ces tests est assurée principalement par les pharmacies de ville. Le stock régional ARS, détenu au niveau des établissements sièges de GHT, est quant à lui principalement réservé aux opérations de dépistage de masse (personnels des EHPAD et ESMS au retour des congés de toussaint, mise en œuvre dans les SU, Aéroport et enseignement supérieur).

De fait, vous trouverez ci-joints :

- **Le document synthétique de la stratégie biologie** applicable, incluant les tests antigéniques-[LIEN](#)
- **MINSANTE n°177 – TESTS ANTIGENIQUES** - [LIEN](#)
- **Arrêté du 26 octobre 2020** précisant *les actes associés à la réalisation des tests antigéniques* - [LIEN](#)
- **Fichier Excel de remontée des cas et de déclaration des actes à l'assurance maladie** - [LIEN](#)

Le test RT PCR reste le test de diagnostic de référence, le test antigénique entre en complément. Merci l'ensemble des laboratoires qui se mobilisent depuis le début pour décupler leurs capacités et rendre encore plus accessible les tests malgré la demande exponentielle.